

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE**

SEANCE DU 15 MAI 2023

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 21 ; Pouvoirs : 7 ; Absents : 8

L'an deux Mil vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges ROSSO Maire**, suite à la convocation en date du 9 mai 2023

ETAIENT PRESENTS : BONNET Marie-Claude -CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danièle - GUEVARA David – GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel– LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis - MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SALAS Aline - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : GUIDI Marie-Noëlle à ROSSO Georges - BARTOLI Michel à SABATINO Paul - MARTINEZ Véronique à JAUFFRET Michel - CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GIRAUD Chantal à DESMATS Nicole - JUAN Annie à CORTES Jeanne - MISSIMILLY Laurent à ROSSO Viviane

ABSENTS : GUIDI Marie-Noëlle - BARTOLI Michel - MARTINEZ Véronique - CANGELOSI Laetitia- GIRAUD Chantal - JUAN Annie - MISSIMILLY Laurent - SACOMAN Roger

SECRETAIRE DE SEANCE : SALAS Aline

2023-03-06	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE POUR 2023 - AIDE AUX EQUIPEMENTS POUR LA SECURITE PUBLIQUE
-------------------	---

Mission d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage pour la réfection et l'extension d'un système de vidéo protection

Le Maire de la Commune Rove,

La commune de le ROVE a mis en place un système de vidéo protection en 2013, conformément aux dispositions de la loi d'orientation et de programmation de la sécurité. La Commune dispose aujourd'hui de 80 caméras dont un matériel spécifique à la visualisation de plaques d'immatriculation afin de lutter contre les actes de vandalisme et d'incivilité. Elle a également créé un Centre de Supervision Urbaine.

Afin de renforcer la sécurité des concitoyens et pouvoir ainsi contrôler les accès sur la voie et les bâtiments publics, la commune souhaite l'extension du système de vidéoprotection,.

Pour cela, il convient de commander une mission auprès d'un bureau d'étude afin d'établir un diagnostic précis des besoins. Cette nouvelle étude devra déterminer comment :

- Moderniser le parc de caméras vieillissant
- Sécuriser les calanques
- Remplacer les bornes nomades utilisées dans les zones suivantes : Resquiadou, ZAC des Pielettes et Calanques.
- Mettre en place un système d'alerte type P.P.M.S. pour les établissements scolaires et bâtiments communaux.

La dépense prévisionnelle pour cette mission est estimée à 12 390 € HT soit 14 868 € TTC.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'aide du département aux équipements pour la sécurité publique. Cette aide a pour but d'accompagner les Communes dans la prévention et la sécurité sur la voie publique et les bâtiments publics communaux et scolaires afin de contribuer à la sécurité des citoyens.

Le taux de financement proposé par le Conseil Départemental 13 pour les Communes varie de 20% à 60%, en fonction de l'intérêt du projet.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants	% Taux
Mission d'A.M.O videoprotection	12 390,00 €	Département 13	7 434,00 €	60%
		Autofinancement Commune :	4 956,00 €	40%
Total opération	12 390,00 €	TOTAL FINANCEMENTS :	12 390,00 €	100%

Considérant la nécessité Pour la commune d'établir un diagnostic de son système de vidéoprotection,

Considérant pour cette mission, qu'il est indispensable de faire appel à un bureau d'études,

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental 13 dans le cadre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique,

Vu le plan de financement présenté ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : de **DEMANDER** une aide financière la plus élevée possible au Conseil Départemental 13 dans le cadre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique afin de missionner un bureau d'étude pour établir un diagnostic du système de vidéoprotection de la commune

ARTICLE 2 : d'**APPROUVER** le dossier présenté ;

ARTICLE 3 : de **CHARGER** Monsieur le Maire de fournir le dossier nécessaire, le moment venu, pour octroi de cette aide.

VOTE / POUR 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre**

Le Maire
Georges ROSSO

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROVE' at the top, '13740 (B. du Rh.)' at the bottom, and a central emblem featuring a coat of arms with a lion and a castle tower. Two small stars are positioned on either side of the emblem.

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le

ID : 013-211300884-20230517-20230306-DE